

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00542 Numéro SIREN : 752 801 076 Nom ou dénomination : NOVALYS

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006338

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006338**
n° de gestion : **2012B00542**
n° SIREN : **752 801 076 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 08/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

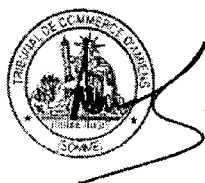
NOVALYS - Société par actions simplifiée
32 allée de la Pépinière Bâtiment Catalpa 80480 Dury -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

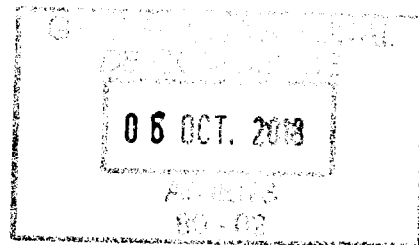
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



376521



NOVALYS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000,00 euros
Siège social :
32 allée de la pépinière Bâtiment CATALPA
80480 DURY
RCS AMIENS 752 801 076

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 33 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que la société a été créée en juillet 2012 pour la reprise d'actifs du Groupe FINAXIOME QUARTIS dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire de ce dernier.

L'activité de la Société s'oriente principalement sur 3 axes :

- la maîtrise d'œuvre d'exécution d'opération de construction
- l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'opérations
- le montage d'opération de résidences vendues à des bailleurs sociaux et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des Sociétés du Groupe PIERREVAL ou PIERREVAL PARTNERS, dans le cadre d'un partenariat objet d'un contrat cadre régularisé le 5 juillet 2012.

ACTIVITES DES FILIALES :

Les filiales de la Société sont :

- d'une part les sociétés support juridique de programme dont l'objet est la réalisation des opérations de construction vendues en bloc ou par lot.
- d'autre part la société NOVALYS INGENIERIE qui a pour activité la prise de participation dans les sociétés support des programmes développés et réalisés par le Groupe NOVALYS.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le début de l'exercice 2018 s'est traduit par plusieurs événements :

-en Mars 2018 les 4 salariés de la SAS PIERREVAL PARTNERS ont quitté l'effectif pour intégrer celui de la SAS NOVALYS ce ouvre droit à des honoraires de Gestion par la société dans les promotions de la SAS PIERREVAL PARTNERS.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

\

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A l'exception de la SCCV BRIGNOLES DE LA TOUR qui a été créée pour une opération, la société NOVALYS ne se destine qu'à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre d'exécution.

L'activité de la société s'oriente principalement vers l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage des opérations de ses filiales et le Montage de nouvelles Opérations pour le compte du Groupe PIERREVAL et la société PIERREVAL PARTNERS. Ainsi que la Maîtrise d'œuvre d'exécution d'une partie de ces opérations développées pour le Groupe PIERREVAL.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Pour rappel, il s'agit des sociétés :

- NOVALYS INGENIERIE
- NOVA2L
- NOVASTREE
- NOVAGE
- NOVAXELLE
- CAPUCINE
- PASCALE
- MELISSA
- JADE
- CALYPSO
- BRIGNOLES DE LA TOUR
- LE CLOS SAINT BRICE

Ces sociétés sont celles contrôlées par notre Société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2017, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Nous vous précisons avoir opté pour une présentation simplifiée.

	Exercice 2017	Exercice 2016
Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	182 510 €	546 065 €
Créance Clients	1 886 979 €	1 793 903 €
Factures à établir	4 742 771 €	2 946 387 €

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 8 169 398,07 €
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 259 604 €
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5 962 000 €
- Le résultat d'exploitation ressort à 2 297 604 €
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 673 971 €
 - * Le montant des charges sociales s'élève à 1 206 966 €
 - * L'effectif salarié moyen s'élève à 49 personnes

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 34 752 € le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 3 400 422 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 381 430 € le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 955 953 €

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 10 125 263,88 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 955 953€ comme suit :

- Dividende total revenant aux propriétaires d'actions de catégorie A: 144 444,44 euros
- Dividende total revenant aux propriétaires d'actions de catégorie B: 194 484,61 euros
- Report à nouveau : 2 617 023,95 euros ;

Le report à nouveau passe de 2 640 310 euros à 5 257 333,95 €.

- CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont à l'équilibre. (Capitaux propres de 5 706 263 €).

- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Lors des trois derniers exercices il a été distribué aux actionnaires :

Dividendes cumulés versés aux propriétaires d'actions de catégorie A : 1 012 500 €

Dividendes cumulés versés aux propriétaires d'actions de catégorie B : 150 000 €

- RENOUELEMENT DE LA MISSION DU COMMISSAIRE DU COMPTE.

Conformément à l'article 40 des statuts ont été nommés pour Six exercices :

- la Société CASTILLO AUDIT, représentée par Monsieur Gilles BLAVET, domiciliée à VERSAILLES (78000) – 18, bis avenue Jean Jaurès Commissaire aux comptes titulaire,

- la Société KPMG AUDIT NORD, représentée par Monsieur NOIRET, domiciliée à MARCQ EN BAROEUL (59700) 159, rue de la Marne Commissaire aux comptes suppléant,

L'assemblée générale délibérera sur le renouvellement de ces missions pour Six exercices supplémentaires.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

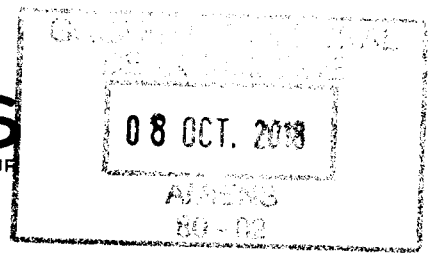
Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Il est précisé que toutes les sommes figurant sur les présentes ainsi que les documents comptables transmis ont été arrondies à l'entier le plus proche. Certains écarts d'1 € peuvent apparaître.

Toutes les écritures comptables ont bien été passées au montant réel.

Le Président
Yann DOFFIN





Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000,00 euros
Siège social :
32 allée de la pépinière Bâtiment CATALPA
80480 DURY
RCS AMIENS 752 801 076

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 23 avril 2018 à 14h00, les associés se sont réunis à DURY (80) 32 allée de la pépinière, en assemblée générale mixte sur convocation du Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le 13 avril 2018.

°PRESENCES ET REPRESENTATION :

Sont présents :

La Société dénommée **PIERREVAL INVESTISSEMENT**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3.597.900,00 euros ayant son siège social Boulevard René Descartes Téléport 3 - Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des POITIERS sous le numéro 390 424 562

Propriétaire de : 9000 actions (*neuf mille actions*).

Représentée par **Monsieur Yann DOFFIN**, agissant en qualité de Président

La Société dénommée **FINANCIERE TABASS**, Société civile, au capital de 86 768 euros ayant son siège social 3 résidence Anthelme, 80680 HEBECOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 173 554.

Propriétaire de : 500 actions (*cinq-cents actions*)

Représentée par **Monsieur Benjamin TANT**, agissant en qualité de Gérant

Sont représentés:



La Société dénommée **FINANCIERE RAFALL**, Société civile, au capital de 86 768 euros ayant son siège social impasse de la Gare, 80160 PROUZEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 284 377.

Propriétaire de : 500 actions (*cinq-cent actions*)

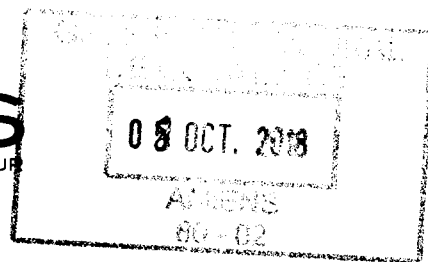
En vertu des pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, détenant la totalité du capital de la Société.

Monsieur **Gilles BLAVET**, représentant la Société CASTILLO AUDIT, **commissaire aux comptes titulaire**, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann DOFFIN.



II° ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président;
- Affectation du résultat
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions;
- le renouvellement de la mission du commissaire aux comptes.

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Affectation du résultat aux actionnaires propriétaires d'actions de préférence.

III° POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

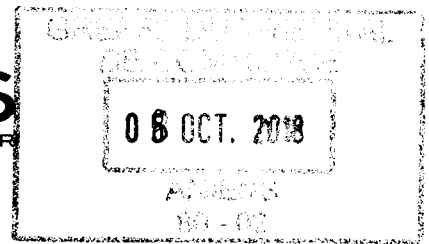
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des courriers recommandés de convocation des associés et au commissaire aux comptes avec accusés de réception.
- le rapport du Président;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée;

Le Président déclare que ces documents et les renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.



Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 955 953€ comme suit :

Au report à nouveau : 2 617 023,96 €

Solde du report à nouveau : 5 257 333,96 €

A la société PIERREVAL INVESTISSEMENT propriétaire de 9000 actions de catégorie A : la somme de 130 000 euros

A la Société Civile FINANCIERE TABASS propriétaire de 500 actions de catégorie A : la somme de 7 222,22 euros

A la Société Civile FINANCIERE RAFALL propriétaire de 500 actions de catégorie A : la somme de 7 222,22 euros

Lors des trois derniers exercices, il a été distribué aux actionnaires :

Dividendes cumulés versés aux propriétaires d'actions de catégorie A : 1 012 500 €

Dividendes cumulés versés aux propriétaires d'actions de catégorie B : 150 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 40 des statuts ont été nommés pour Six exercices :

- la Société CASTILLO AUDIT, représentée par Monsieur Gilles BLAVET, domiciliée à VERSAILLES (78000) – 18, bis avenue Jean Jaurès Commissaire aux comptes titulaire,
- la Société KPMG AUDIT NORD, représentée par Monsieur NOIRET, domiciliée à MARCQ EN BAROEUL (59700) 159, rue de la Marne Commissaire aux comptes suppléant,

L'assemblée générale décide du renouvellement de ces missions pour Six exercices supplémentaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter une partie du bénéfice de l'exercice s'élevant à 194 484,61 euros comme suit :

A la Société Civile FINANCIERE TABASS propriétaire d'une action de catégorie B :
-la somme de 97 242,30 euros

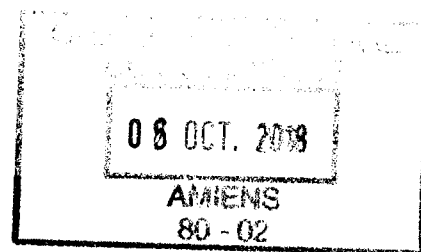
A la Société Civile FINANCIERE RAFALL propriétaire d'une action de catégorie B :
-la somme de 97 242,30 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h05. de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée et les associés présents et représentés.

En 6 exemplaires sur 6 pages.

Le Président	
Pour PIERREVAL INVESTISSEMENTYann DOFFIN	
Pour FINANCIERE TABASS	
Pour FINANCIERE RAFALL	



Documents financiers

SAS NOVALYS

32 Allée DE LA PEPINIERE 80480 DURY

Exercice clos le 31 décembre 2017



Sommaire

<i>Rapport de l'expert-comptable</i>	5
<i>Comptes annuels</i>	7
Bilan	8
Compte de résultat	10
Annexe	12
Règles et méthodes comptables	14
Informations relatives au bilan	16
Informations relatives au compte de résultat	23
Autres informations	26
<i>Détail des comptes</i>	27
Bilan détaillé	28
Compte de résultat détaillé	32
<i>Documents fiscaux</i>	35
<i>Informations PwC</i>	66



PwC pour les Entrepreneurs

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

Monsieur,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SAS NOVALYS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	10 125 263,88 €
- Chiffre d'affaires :	8 169 398,07 €
- Résultat net comptable :	2 955 952,94 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à AMIENS
Le 19 avril 2018

David GUILLEMETZ
Expert-Comptable Associé

PwC Entrepreneurs, 14 Boulevard Alsace Lorraine, BP 31724 80017 AMIENS Cedex 1
Tél. : +33 (0)3 22 91 30 00, Fax : +33 (0)3 22 92 54 11, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables d'Aquitaine. Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €. Siège social : 179, Cours du Médoc 33 300 Bordeaux. RCS Bordeaux 814 416 582. TVA n° FR 81 814 416 582. Siret 814 416 582 00017. Code APE 6920Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lille, Limoges, Lesconil, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Documents fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

01/01/2017

31/12/2017

Régime simplifié de déclaration

Régime réel normal

X

Société soumise à l'impôt sur les sociétés

Société soumise à l'impôt sur les sociétés de l'Union européenne

Société soumise à l'impôt sur les sociétés de l'Union européenne

Société soumise à l'impôt sur les sociétés de l'Union européenne

Société soumise à l'impôt sur les sociétés de l'Union européenne

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAS NOVALYS

SIRET

7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

32 Allée DE LA PEPINIERE

80480 DURY

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

01/01/2013

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS NOVALYS

32 Allée DE LA PEPINIERE 80480 DURY

SIRET

7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

B ACTIVITÉS

Activités exercées Promotion immobilière de logements

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

X

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	2 367 958	Bénéfice imposable à 28%	75 000	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D DÉDUCTIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LIQUIDÉS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : PwC Entrepreneurs
14, Boulevard Alsace Lorraine, 80017 AMIENS Cedex 1

Tél : +33 (0)3 22 91 30 00

- du conseil :
Tél :
- de l'association agréée :
Tél :
- N° d'agrément de l'AA :
Tél :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	657 500	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions					(e)	
autres que celles visées en (a),					(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	657 500
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	657 500

© RÉMUNÉRATION DES TRAVAILLEURS ASSOCIÉS À LA MEMBERSHIP OF CO-OPERATIVE SOCIETIES

[illegible][illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DATE OF COMPLETION OF THE INTERVIEWER'S REPORT OF SALE OF THE STOCK OF THE CORPORATION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NOVALYS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		32 Allée DE LA PEPINIERE 80480 DURY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5		Néant ☐		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	170 855	AG	136 204	34 650
		Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	953 099	AU	478 527	474 571
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	8 880	CV		8 880
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	28 600	BI		28 600
TOTAL (II)			BJ	1 161 436	BK	614 732	546 704
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	146 725	BM	51 000	95 725
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 629 750	BY		6 629 750
		Autres créances (3)	BZ	2 577 877	CA	318 824	2 259 053
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	537 943	CG		537 943	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	56 087	CI		56 087	
	TOTAL (III)	CJ	9 948 383	CK	369 824	9 578 559	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	11 109 820	IA	984 556	10 125 263
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NOVALYS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	2 640 310
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 955 952
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	5 706 262
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	195
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 283 964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	725 205
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 673 193
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	736 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	4 419 000	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 125 263	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 419 000
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	195	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NOVALYS</u>						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	8 169 398	FH		FI	8 169 398
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	8 169 398	FK		FL	8 169 398
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	90 195
	Autres produits (1) (11)						FQ	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 259 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 529 557
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	180 931
	Salaires et traitements*						FY	2 673 970
	Charges sociales (10)						FZ	1 206 966
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	274 275
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	65 298
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 962 000	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 297 604	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	1 073 181
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	5 115
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	53 902
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	53 902
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	19 150
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	19 150
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	34 751	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 400 421	

Désignation de l'entreprise SAS NOVALYSNéant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 376	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	141 860	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	393 178	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	536 416	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 795	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	113 587	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	24 603	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	154 986	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	381 429	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	825 899	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 923 103	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 967 150	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 955 952	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	53 902	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	18 919	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	90 195	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	15 000	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS NOVALYS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	167 344	KE		KF	3 512	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	91 694	KW		KX	29 956	
		Matériel de transport*				KY	574 082	KZ		LA	319 277	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	232 481	LC		LD	22 889	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	898 258	LO		LP	372 122	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	8 880	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	33 950	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	42 830	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	1 108 434	0H		0J	375 634
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	170 856	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	69 832	MN	51 818	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	247 449	MQ	645 909	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	255 370	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	317 281	NH	953 099	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y	8 880	0Z		
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	5 350	2F	28 600	2G		
	TOTAL IV			13		NJ	5 350	NK	37 480	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		0K	1 161 436	0L		0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS NOVALYSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		93 115		43 089				136 204	
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
		544 150		274 275		203 694		614 732	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS NOVALYSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	20 000	6P
	Sur comptes clients		6T		6U
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	687 399	6Y
	TOTAL III		7B	707 399	TY
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	707 399	UB
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	31 000	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ	24 603	UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	28 600	UV		UW	28 600			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	6 629 750		6 629 750					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	833		833					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	252 281		252 281					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	123 422		123 422					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	5 860		5 860					
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	2 102 341		2 102 341					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	93 138		93 138					
	Charges constatées d'avance			VS	56 087		56 087					
	TOTAUX			VT	9 292 315	VU	9 263 715	VV	28 600			
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 400							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	195		195						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	725 205		725 205						
Personnel et comptes rattachés			8C	197 800		197 800						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	383 548		383 548						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	984 272		984 272						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	107 571		107 571						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	1 283 964		1 283 964						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	736 442		736 442						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	4 419 000	VZ	4 419 000						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NOVALYS</u>						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2017</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA		2 955 952	
			de son conjoint				WB			
					moins part déductible*		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	24 195	XE		42 473
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	18 278			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		1 350
	Amendes et pénalités		WJ	1 350	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	825 899
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	184 692	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	184 692	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
									WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	9 165	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WR	4 019 531	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WS		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs					WT	79 117	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WU	368 575
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WV	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation								WH	
									WP	
									WW	
									XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								I6	
	Majoration d'amortissement*								WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XA
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	1 128 881	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 442 958	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	2 442 958	
								XJ		
								XL		
								XO		

SAS NOVALYS

Cegid Group

SAS NOVALYS

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

**N° 2058 Abis
2018**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS NOVALYS

N° SIRET : 7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 955 952
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	237 680
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 <i>bis</i> du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	3 193 632
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 576 573
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 576 573
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 617 059	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 617 059	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS NOVALYS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	265 615	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
REPRISE PROV INTRAGROUPE	8X	8Y	368 575
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	368 575
	↓		↓
	ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS NOVALYS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %			
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2) (3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NOVALYS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 156 446	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	3 297 810	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 141 364			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	657 500				
	TOTAL I	ØF	3 297 810			ZF					
						ZG	2 640 310				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	132 805			XQ	145 446				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	344 204				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	65 653				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	974 252				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 529 557			
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	79 801			
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	101 130			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	180 931		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	1 154 117				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	171 149				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *					ØB	2 648 217				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.67		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 439 294	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	3 129 007	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS NOVALYS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée 75280107600015

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 442 958		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH			CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	2 442 958		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 442 958		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS NOVALYS

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

☐

SIRET Société intégrée : 75280107600015

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe												
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS NOVALYS

N° SIRET : 7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		2 442 958	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		2 442 958	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Matériel de transport	247 449	133 862		113 587
	2	Agencement et aménagement	69 832	69 832		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	141 861	28 274	28 274			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			28 274			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
{	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS NOVALYS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 752801076 SAS NOVALYS			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	8 169 398
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	8 169 398
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	11
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	11
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 384 110
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	65 298
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 449 408
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	6 720 000
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	6 720 000
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	8 169 398
Effectifs au sens de la CVAE		EY	49
Période de référence	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	49
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NOVALYS

ADRESSE (voie) 32 Allée DE LA PEPINIERE

CODE POSTAL 80480

VILLE DURY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination PIERREVAL INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 390424562 % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 9 000

Adresse : N° Voie Boulevard René Descartes

Code Postal 86360 Commune CHASSENEUIL DU POITOU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	2
---	---

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NOVALYS

ADRESSE (voie) 32 Allée DE LA PEPINIERE

CODE POSTAL 80480

VILLE DURY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique EURL Dénomination NOVAGE

N° SIREN (si société établie en France) 788536233

% de détention 100.00

Adresse : N° 31 Voie Rue du Chemin Rouge

Code Postal 44300 Commune NANTES

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination CAPUCINE

N° SIREN (si société établie en France) 499470276

% de détention 99.00

Adresse : N° 660B Voie Route de Paris

Code Postal 80480 Commune DURY

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination CALYPSO

N° SIREN (si société établie en France) 490770476

% de détention 99.00

Adresse : N° 9 Bis Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS

Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination NOVASTREE

N° SIREN (si société établie en France) 789749918

% de détention 100.00

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS

Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination NOVALYS INGENIERIE

N° SIREN (si société établie en France) 753912864

% de détention 100.00

Adresse : N° 32 Voie Allée DE LA PEPINIERE

Code Postal 80480 Commune DURY

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MELISSA

N° SIREN (si société établie en France) 497831545

% de détention 99.00

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS

Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination AXIOME

N° SIREN (si société établie en France) 402264055

% de détention 99.75

Adresse : N° 533 Voie Rue de Follemprise

Code Postal 80650 Commune VIGNACOURT

Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination NOVAXELLE

N° SIREN (si société établie en France) 754011740

% de détention 100.00

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 5 2 8 0 1 0 7 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NOVALYS

ADRESSE (voie) 32 Allée DE LA PEPINIERE

CODE POSTAL 80480 VILLE DURY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 12

Forme juridique SCI Dénomination BRIGNOLES DE LA TOUR

N° SIREN (si société établie en France) 801852005 % de détention 99.33

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination NOVA2L

N° SIREN (si société établie en France) 789026994 % de détention 100.00

Adresse : N° 32 Voie Allée DE LA PEPINIERE

Code Postal 80480 Commune DURY Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination JADE

N° SIREN (si société établie en France) 508064128 % de détention 99.00

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination PASCALE

N° SIREN (si société établie en France) 493229843 % de détention 99.00

Adresse : N° 9 Voie Rue Marc Sangnier

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

PwC Services aux Entrepreneurs accompagne les **dirigeants** et les **entreprises** dans les différentes étapes de la **création à la transmission**.

En complément de nos **missions traditionnelles** de Comptabilité, Juridique et fiscal, Paic et social, Commissariat aux comptes, Consolidation, nos équipes sont à vos côtés pour vos **décisions stratégiques** et votre **gestion quotidienne**. Ainsi, nous conseillons les entrepreneurs et les aidons à faire face aux **grands enjeux** que sont : la croissance et le financement, l'amélioration des performances, la gestion des risques, la stratégie patrimoniale, la fiscalité personnelle...

Notre équipe de **600 personnes basée en région** connaît bien le **tissu économique local** et ses **spécificités sectorielles** par exemple : Aéronautique, Agribusiness, Hôtellerie-Restaurant-Tourisme, Immobilier, Maritime & Yachting, Sanitaire et social, Vins et spiritueux...

Dédié aux **PME, Association, Start-Up...** notre engagement de service est d'aider le **chef d'entreprise** dans ses **grandes décisions** mais aussi, à **gagner en productivité et réactivité** grâce à des **outils innovants**, lui permettant ainsi de **piloter** à l'aide d'indicateurs en temps réel.



www.services-entrepreneurs.pwc.fr

Il y a des rencontres qui changent la vie d'une entreprise.

Amiens

14, boulevard Alsace-Lorraine
80000 Amiens
Tél. 03 22 91 30 00

Bordeaux

179, cours du Médoc
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 10 08 00

Bourg-en-Bresse

5, boulevard Paul Valéry
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 18 54

Cognac

4, rue de Segonzac
16100 Cognac
Tél. 05 45 82 40 90

Dijon

Les Blasons du Château
11E, boulevard Rembrandt
21000 Dijon
Tél. 03 80 28 07 28

Grenoble

2, square Roger Genin
38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 84 33 50

Lille

Bâtiment Onix
594, avenue Willy Brandt
59777 Euralille
Tél. 03 28 36 24 80

Limoges

20, rue Banc Léger
87000 Limoges
Tél. 05 55 34 19 05

Lyon

20, rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél. 04 78 17 81 78

Marseille

Les Docks - Atrium 10-1
10, place de la Joliette
13002 Marseille
Tél. 04 91 99 30 00

Metz

3, rue Thomas Edison
57070 Metz
Tél. 03 87 18 40 60

Montpellier

650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier
Tél. 04 67 22 84 84

Nantes

34, place Viarme
44000 Nantes
Tél. 02 51 84 36 36

Nice

Immeuble Nice Plaza
455, promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 37 20 20

Paris

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 56 57 53 13

Pau

Cité Multimédia
4, rue Thomas Edison
64000 Pau
Tél. 05 59 14 24 34

Poitiers

14, boulevard du Maréchal
de Lattre de Tassigny
86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 17 29

Quimper

9, rue du Président Sadate
29000 Quimper
Tél. 02 98 10 31 03

Rennes

40, boulevard de La Tour d'Auvergne
35000 Rennes Cedex
Tél. 02 99 23 17 17

Rouen

20, rue Raymond Aron
76130 Mont Saint-Aignan
Tél. 02 35 59 00 85

Saint-Quentin

Les Jardins de l'Hôtel-Dieu
6, place Arnaud Bisson
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 28 00

Strasbourg

Centre d'Affaires Urbana
230, avenue de Colmar
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 45 55 50

Toulouse

1, place Occitane
31000 Toulouse
Tél. 05 62 27 57 57